

Hauteur d'installation des aérateurs en fonction de la résistance à l'eau

L2003031 26.08.2022

L'emplacement du bâtiment est décisif pour déterminer la pression d'essai en matière de perméabilité à l'air et d'étanchéité à l'eau. La classification selon les réglementations locales en vigueur s'applique à la perméabilité à l'air / étanchéité ainsi qu'à la détermination de la pression du vent pour le calcul de la résistance.

La charge de vent est calculée par défaut à partir d'une pression de référence (valeur de pression de pointe) qui dépend de la hauteur du bâtiment et des conditions générales du terrain et de la région et qui est pondérée selon un coefficient de pression ou un coefficient de force qui à son tour varie en fonction des dimensions et de la nature de l'élément considéré et de l'étanchéité à l'air des parois.

Ce calcul est de la responsabilité du concepteur ou du bureau d'études et doit être vérifié par rapport aux spécifications techniques des aérateurs.

Les brochures DUCO indiquent les hauteurs d'application recommandées pour chaque aérateur. Veuillez en tenir compte.

Pour plus d'informations ou pour toute question, veuillez vous adresser à votre contact DUCO.